Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06 NOV. 2026
ID : 087-218719805-20261105-DELIB55-DE

Commune de VAULRY (Haute-Vienne) 87140

Séance du jeudi 05 novembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 28 octobre 2026

Présents : PÉRIGNON Valérie - THOUVENIN Michel - PUYGRENIER Solange - BOYER Jean-Paul - PIQUET-MERCIER Olivia – BOIS Dominique - LACOSTE Dona - DEGUDE Sylvain - HOUZÉ-LOSSIGNOL Béatrice – LOSSIGNOL Christophe – PEROT Frédérique

Excusé : Zéro

Absent : Zéro

Madame Olivia PIQUET-MERCIER a été élue secrétaire de séance

Délibération : N° 2026-55

OBJET : **Motion relative au projet de loi de finances pour 2027**

Vu l'article 72-2 de la Constitution française qui garantit l'autonomie financière et la libre administration des collectivités territoriales ;

Vu le Projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2027 présenté par le Gouvernement et prévoyant notamment une contribution financière d'ampleur imposée aux collectivités territoriales et à leurs groupements ;
Considérant que cette contribution s'inscrit dans une politique constante de l'État visant depuis plusieurs années à réduire les ressources des collectivités ;

Considérant que les collectivités territoriales, et tout particulièrement les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ruraux et périurbains, portent l'essentiel de l'investissement public local et assurent la cohésion sociale et la continuité des services publics du quotidien ;

Considérant que ce rôle est accentué par le désengagement financier continuel de l'État ;

Considérant que la commune de Vaulry fait déjà face à une hausse continue de ses charges de fonctionnement due à l'inflation subie sur les coûts de l'énergie, des matériaux et des services ;

Considérant que le Projet de Loi de Finances pour 2027 impose une mise à contribution directe et indirecte de plusieurs milliards d'euros aux collectivités (via les mécanismes de prélèvement, la baisse des variables d'ajustement ou la révision du FCTVA) ;

Considérant que cela représenterait pour ELAN et ses communes un total de 414 479 € d'effort financier ;

Considérant que cette ponction budgétaire menace directement la capacité d'autofinancement de la commune et la pérennité de ses projets d'aménagement, de transition écologique, de mobilité, de développement économique;

Considérant la motion prise par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Elan LIMOUSIN AVENIR NATURE le 15 octobre 2026;

Le Conseil Municipal de la commune de VAULRY :

- **DÉCLARE SON OPPOSITION FERME** aux orientations budgétaires du Projet de Loi de Finances 2027 qui pénalisent l'action locale et imputent aux collectivités la responsabilité d'un déficit public national dont elles ne sont pas chargées.

- **ALERTE sur le risque grave de fragilisation des services publics de proximité (petite enfance, gestion des déchets, équipements sportifs et culturels, voirie) et d'arrêt brutal de l'investissement local sur le territoire.**

- **EXIGE DU GOUVERNEMENT ET DU PARLEMENT :**

-Le retrait de toutes les mesures de prélèvements ou de baisses d'attribution imposées aux collectivités et à leurs groupements.
-La préservation intégrale des dotations d'État (notamment DGF, DETR et DSIL) et la sanctuarisation du Fonds Vert pour la transition écologique.
-Le respect du principe constitutionnel de libre administration et de compensation intégrale de toute charge transférée ou imposée.

-DIT que la présente motion sera transmise à :
-Monsieur le Premier ministre ;
-Monsieur le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique ;
-Monsieur le Préfet du département ;
-Madame la Préfète de Région ;
-Messieurs-dames les député(e)s et sénateur(trice)s de la Haute-Vienne ;
-L'Association des Maires de Frances ;
-L'association Intercommunalités de France ;
-L'association des maires ruraux.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Secrétaire de Séance,
Olivia PIQUET-MERCIER

Le Maire,
Valérie PÉRIGNON

MAIRIE de VAULRY 87140 (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06 NOV. 2026
ID : 087-218719805-20261105-DELIB55-DE